

DM 184 – 22.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 6 septembre 2022

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - PARTIE TECHNIQUE

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal ;

vu la présentation faite au Bureau le 24 août 2020 par M. Sébastien RION, Architecte – Chef de projets au Service des bâtiments (SBA) ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 28 juin 2022 ;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal ;

le Conseil municipal, par 31 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple)

décide

- 1 de réaliser les travaux de la salle du Conseil municipal – partie technique ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 285'000.00 destiné à la réalisation de ces travaux ;
- 3 de comptabiliser la dépense de CHF 285'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense prévue de CHF 285'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

